



FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Congrès 2025

MOTION proposée par l'Union 74 Haute-Savoie au Congrès fédéral

À l'heure où le pays a autant besoin de cohésion que de ressources financières, les DDEN, réunis en congrès le 19 juin 2025 constatent, une fois de plus, que l'établissement privé subventionné est un acteur majeur de ségrégation scolaire donc sociale et culturelle.

En lui attribuant des moyens financiers considérables, la République joue contre elle-même.

Il faut mettre fin à cette aberration.

Conscients qu'il faudra le faire par étapes, les DDEN, connaissant les difficultés budgétaires des communes qui ont la mission d'entretenir les écoles primaires, suggèrent d'abroger les lois Debré et Carle.

L'application de ces lois, coûteuses pour les collectivités locales, favorise le départ d'élèves vers les établissements privés subventionnés alors que ces mêmes collectivités mettent à disposition de leurs élèves des écoles bien dotées et bien entretenues. Il arrive même que des classes soient fermées à cause du départ d'élèves de la commune vers le privé subventionné. Le comble étant que la commune qui subit la fermeture de classe doit financer la scolarité des élèves dont le départ a eu pour conséquence la fermeture.

Il faut abroger rapidement ces lois Debré et Carle.

Abstentions :

Départements 38 Isère, 75 Paris, 78 Yvelines, 86 Haute-Vienne et 92 Hauts de Seine.